

«Qui est à l'origine d'une ségrégation ?»

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire Mobilis, une étrange mesure a été prise: les abonnements seniors ne sont pas valables avant neuf heures, pour lutter contre l'engorgement des transports publics.

Cette mesure, comme vous le savez, a suscité de nombreuses réactions indignées. Du coup, personne ne veut en être responsable.

Le périodique «Résistance» affirme que les VMCV sont à l'origine de la mesure. Cette affirmation trouve un fondement apparent dans le fait que les VMCV ne connaissaient pas l'abonnement senior avant l'instauration de Mobilis.

Renseignements pris, le VMCV dément, mais cette rumeur lui est aussi parvenue.

Dans la mesure où les communes sont propriétaires des VMCV, elles sont directement impliquées dans ce genre de questions tarifaires. On peut penser que notre Municipalité, comme probablement celles des autres communes, ne tient guère à être considérée comme responsable d'une mesure antisociale. Il serait donc bon que l'affaire soit clarifiée.

Je pose donc les questions suivantes:

- Dans les négociations, quelle position les VMCV ont-ils prise sur ce sujet ? A-t-elle été politiquement réfléchie et discutée ?
- Dans la mesure où des démarches sont faites – encore tout récemment au Grand Conseil – pour que cette mesure soit retirée, ne serait-il pas opportun que les Municipalités du district prennent position, sur le plan politique, mais aussi en tant que propriétaires d'une entreprise de transports ? Des démarches en ce sens ont-elles été entreprises, ou vont-elles l'être.

27 janvier 2011.

A. Gonthier

